Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz
Réseau suisse des **droits de l'enfant**
Rete svizzera **diritti del bambino**
Child Rights Network Switzerland

Droits de l'enfant au Parlement – Aperçu Session d'été 2015

Au **Conseil national**, la motion von Siebenthal « Remise de Ritaline » est intéressante du point de vue des droits de l'enfant. Avec celle-ci le Conseil fédéral est chargé de procéder au relevé exact du nombre d'enfants et de jeunes traités avec des psychostimulants tels que la Ritaline, Concerta et d'autres médicaments similaires pour obtenir un certain type de comportement. La population sera par ailleurs informée de manière objective des effets secondaires de ces médicaments et des autres possibilités de traitement. Le Conseil national traite la motion en tant que Conseil prioritaire, le Conseil fédéral propose le rejet de la motion. Par ailleurs il est également intéressant de relever le postulat de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national « Rapport du conseil fédéral sur l'engagement de la Confédération contre le travail des enfants ». Ici le Conseil fédéral est prié de soumettre au Parlement un rapport dans lequel il présentera toutes les mesures et actions prises par la Confédération pour lutter contre le travail des enfants au niveau international. Ce rapport mettra en évidence la coopération de la Suisse dans ce dossier avec les organisations internationales. Il abordera également le rôle joué par les entreprises helvétiques (notamment celles dans lesquelles la Confédération est actionnaire) et celui de nos ambassades et consulats. Le Conseil fédéral présentera également ses objectifs dans ce domaine et les futures actions envisagées en faveur de l'abolition du travail des enfants. Le Conseil national traite le postulat en tant que Conseil prioritaire. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.
Au **Conseil des Etats** différentes interventions portent sur la promotion de la Confédération de « Jeunesse et Sport » et contre l'intention de réduire les subventions pour ce projet (Motion Föhn « Jeunesse et Sport », postulat Graber « Subventions en faveur de « Jeunesse et Sport » », motion de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture CD « Jeunesse et Sport. Garantir une continuité financière pour les organisateurs et les cantons ». La motion du groupe socialiste « Stratégie visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes de l'aide sociale. » est également intéressante. Celle-ci charge le Conseil fédéral, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées compétentes, d'élaborer une stratégie, assortie d'un plan directeur – et des modifications législatives qui se révéleraient nécessaires -, visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes par rapport à l'aide sociale, et de la présenter au Parlement. Finalement, le Conseil des Etats s'occupe également de deux motions de la Commission des affaires juridiques du Conseil national, qui ont déjà été acceptées par le Conseil national : « Compléter l'article 260bis CP (art. 186 CP, « Actes d'ordre sexuel avec des enfants ») » et « Article 198 CP. Infraction poursuivie d'office dans certains cas ». La première motion exige que les actes d'ordre sexuel avec enfants (art. 187 CP, RS 311.0) figurent dans la liste des infractions punissables en vertu de l'article 260bis CP (Actes préparatoires délictueux). La deuxième motion demande une modification de l'article 198 du Code pénal (CP ; RS 311.0) de telle sorte que le harcèlement sexuel d'enfants de moins de 16 ans soit puni d'office. Par ailleurs, la première consultation sur la restructuration du domaine de l'asile (loi sur l'asile) aura également lieu.

A cela s'ajoute dans les deux Conseils différents objet et interventions, qui touchent également aux droits de l'enfant (voir l'aperçu complet plus bas)

Les programmes de la session ainsi que les ordres du jour des Chambres fédérales peuvent encore être modifiés et sont consultables sur les liens suivants :
Conseil national | Conseil des Etats

Date	Conseil national	Conseil des Etats
01.06.2015	**15.3004 (Motion CPS-CN): Mise en place d'une ligne téléphonique d'urgence pour les citoyens et les parents de jeunes en voie de radicalisation.** Le Conseil fédéral est chargé de mettre une ligne téléphonique d'urgence à la disposition des citoyens, notamment des parents de jeunes en voie de radicalisation, ou de coordonner une telle ligne au niveau national. Le Conseil national traite le projet et tant que Conseil prioritaire.	**13.3616 (Motion de Bauman): Lancer et réaliser une offensive en faveur des sports de neige.** Le Conseil fédéral est chargé de soumettre au Parlement un paquet de mesures permettant d'augmenter durablement la part de la population pratiquant les sports de neige. Simultanément, la Confédération doit indiquer de quelle manière elle entend réaliser ces mesures et comment elle impliquera les cantons et les associations de la branche dans leur mise en œuvre. Le Conseil des Etats traite la motion en tant que Conseil prioritaire. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. **15.3369 (Motion Föhn): Jeunesse et Sport.** Le Conseil fédéral est chargé de prendre des mesures visant à augmenter les subventions allouées au programme Jeunesse+Sport (75,5 millions de francs pour 2015) d'au moins 15 millions de francs dans le budget de 2016.Les réductions de subvention prévues pour le 1er août 2015 ne seraient ainsi pas mises en œuvre ou seraient même annulées. Le Conseil des Etats traite la motion en tant que Conseil prioritaire. **15.3151 (Postulat Graber): Subventions en faveur de « Jeunesse et Sport ».** Le Conseil fédéral est chargé d'examiner la possibilité que l'Office fédéral du sport revienne sur sa décision qu'il a annoncée le 10 mars dernier, à savoir réduire les subventions « Jeunesse et Sport » à partir du 1er août 2015. Par ailleurs, les réductions éventuelles opérées à partir de l'année civile 2016 devront s'étendre sur deux ans au moins si l'on démontre qu'elles sont effectivement justifiées et nécessaires. L'office fédéral devra présenter dans un rapport succinct les raisons pour lesquelles les réductions sont judicieuses, mais aussi leurs effets sur le programme « Jeunesse et Sport », qui est bien établi et qui est un véritable succès. Ce rapport sera soumis aux Commissions

Date	Conseil national	Conseil des Etats
		des finances dans la perspective de leurs délibérations concernant le crédit supplémentaire prévu. Le Conseil des Etats traite la motion en tant que Conseil prioritaire. **14.092 (Objet du Conseil fédéral): Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire. Initiative populaire.** L'initiative populaire s'oppose à un cours obligatoire d'éducation sexuelle à l'école maternelle et à l'école primaire. Elle autoriserait à dispenser un cours obligatoire destin à la transmission de savoirs sur la reproduction et le développement humains uniquement aux élèves âgés de douze ans au moins dans le cadre de l'enseignement obligatoire. En raison de l'intérêt supérieur de l'enfant, le Conseil fédéral recommande de rejeter l'initiative populaire. Il ne voit pas de raison d'introduire une nouvelle disposition constitutionnelle relative au cours d'éducation sexuelle et de porter atteinte de ce fait à la souveraineté cantonale. Le Conseil des Etats traitera du projet pour la première fois durant cette session.
02.06.2015	**13.3494 (Motion (Hodgers) Gilli: Gratuité des moyens contraceptifs pour les femmes de moins de vingt ans.** Le Conseil fédéral est chargé de permettre aux femmes de moins de 20 ans d'accéder gratuitement et de manière anonyme aux moyens de contraception (notamment la pilule contraceptive). Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. **13.3536 (Motion von Siebenthal): Remise de Ritaline.** Le Conseil fédéral est chargé de procéder au relevé exact du nombre d'enfants et de jeunes traités avec des psychostimulants tels que la Ritaline, Concerta et d'autres médicaments similaires pour obtenir un certain type de comportement. La population sera par ailleurs informée de manière objective des effets secondaires de ces médicaments et des autres possibilités de traitement. Le Conseil national traite la motion en tant	-

Date	Conseil national	Conseil des Etats
	que Conseil prioritaire, le Conseil fédéral propose le rejet de la motion.	

Date	Conseil national	Conseil des Etats
03.06.2015	**12.020 (Objet du Conseil fédéral): Loi sur l'alcool. Révision totale.** Datant de 1932, la loi sur l'alcool est l'une des plus anciennes lois de la Confédération. Malgré plusieurs révisions partielles, elle ne répond plus aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui. Il a été décidé de la remplacer par deux lois distinctes : la loi sur l'imposition des spiritueux et la loi sur le commerce de l'alcool. La dernière réunit les restrictions de la publicité et du commerce de détail des boissons alcooliques, qui visent à diminuer la consommation problématique d'alcool et ses conséquences ainsi qu'à protéger la jeunesse. Les dispositions se rapportent entre autres à la publicité, le débit et le commerce de détail des boissons alcooliques, aux achats test ainsi qu'au régime de nuit touchent les enfants et les jeunes. Durant cette session le Conseil national traite les divergences avec le Conseil des Etats.	**12.046 (Objet du Conseil fédéral): CP et CPM. Réforme du droit des sanctions.** La nouvelle partie générale du code pénal (PG CP), entrée en vigueur le 1er janvier 2007, a remplacé la peine privative de liberté de moins de six mois par la peine pécuniaire et le travail d'intérêt général. La révision de la PG CP souhaite, entre autres, la suppression de cette peine pécuniaire avec sursis et entend introduire la surveillance électronique à titre définitif comme forme d'exécution des peines. Le Conseil national conseille l'application de la conférence de conciliation.
08.06.2015	**08.432 (Initiative parlementaire Marra): La Suisse doit reconnaître ses enfants.** L'intervention vise à ce que les étrangers de la troisième génération établis en Suisse obtiennent la nationalité sur demande des parents ou des personnes concernées. Le Conseil national débat des divergences par rapport au Conseil des Etats. **12.046 (Objet du Conseil fédéral): CP et CPM. Réforme du droit des sanctions.** La nouvelle partie générale du code pénal (PG CP), entrée en vigueur le 1er janvier 2007, a remplacé la peine privative de liberté de moins de six mois par la peine pécuniaire et le travail d'intérêt général. La révision de la PG CP souhaite, entre autres, la suppression de cette peine pécuniaire avec sursis et entend introduire la surveillance électronique à titre définitif comme forme d'exécution des peines. Le Conseil national conseille l'application de la conférence de	**12.020 (Objet du Conseil fédéral): Loi sur l'alcool. Révision totale.** Datant de 1932, la loi sur l'alcool est l'une des plus anciennes lois de la Confédération. Malgré plusieurs révisions partielles, elle ne répond plus aux réalités économiques et sociales d'aujourd'hui. Il a été décidé de la remplacer par deux lois distinctes : la loi sur l'imposition des spiritueux et la loi sur le commerce de l'alcool. La dernière réunit les restrictions de la publicité et du commerce de détail des boissons alcooliques, qui visent à diminuer la consommation problématique d'alcool et ses conséquences ainsi qu'à protéger la jeunesse. Les dispositions se rapportent entre autres à la publicité, le débit et le commerce de détail des boissons alcooliques, aux achats test ainsi qu'au régime de nuit touchent les enfants et les jeunes. Le Conseil des Etats traitera durant cette session les éventuelles divergences avec le Conseil national.

Date	Conseil national	Conseil des Etats
	conciliation.	
09.06.2015	**15.3010 (Postulat Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN): Rapport du conseil fédéral sur l'engagement de la Confédération contre le travail des enfants.** Le Conseil fédéral est prié de soumettre au Parlement un rapport dans lequel il présentera toutes les mesures et actions prises par la Confédération pour lutter contre le travail des enfants au niveau international. Ce rapport mettra en évidence la coopération de la Suisse dans ce dossier avec les organisations internationales. Il abordera également le rôle joué par les entreprises helvétiques (notamment celles dans lesquelles la Confédération est actionnaire) et celui de nos ambassades et consulats. Le Conseil fédéral présentera également ses objectifs dans ce domaine et les futures actions envisagées en faveur de l'abolition du travail des enfants. Le Conseil national traite le postulat en tant que Conseil prioritaire. Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat. **13.3305 (Motion Maire): Soutien aux formations professionnelles dans le domaine des « cleantech ».** En complément au plan d'action pour la recherche dans le domaine énergétique, le Conseil fédéral est chargé de favoriser, dans le cadre du financement habituel, les efforts faits par les organisations du monde du travail et les écoles pour développer des formations professionnelles spécifiques dans le domaine des « cleantech ». Le Conseil national traite la motion en tant que Conseil prioritaire, Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion.	**14.3890 (Motion Groupe socialiste): Stratégie visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes de l'aide sociale.** Le Conseil fédéral est chargé, en collaboration avec les cantons et les organisations spécialisées compétentes, d'élaborer une stratégie, assortie d'un plan directeur – et des modifications législatives qui se révéleraient nécessaires -, visant à réduire la dépendance des jeunes et des jeunes adultes par rapport à l'aide sociale, et de la présenter au Parlement, Le Conseil des Etats traite la motion pour la première fois. Le Conseil fédéral propose d'accepter la motion. **14.4197 (Motion Lohr): Programme suisse en faveur de la consommation de fruits à l'école.** Le Conseil fédéral est chargé premièrement, en accord avec les cantons, de mettre ne place en Suisse un programme et faveur de la consommation de fruits à l'école et deuxièmement de s'inspirer, ce faisant, des expériences faites dans le cadre des programmes en cours depuis cinq ans dans la plupart des pays de l'UE. Le Conseil national a déjà accepté la motion et le Conseil fédéral propose lui aussi d'accepter la motion. **15.3162 (Interpellation Maury Pasquier): Vaccination HPV des garçons et des jeunes hommes.** L'auteure de l'interpellation pose diverses questions sur la recommandation de l'OFSP et la Commission fédérale de vaccinations d'étendre la vaccination HPV aux garçons et jeunes hommes. **15.3154 (Interpellation Maury Pasquier): Interruption de l'activité professionnelle avant le terme de la grossesse.** L'auteure de l'interpellation pose des questions sur la situation professionnelle des femmes avant le terme de leur grossesse, en particulier combien de femmes interrompent ou réduisent leur

Date	Conseil national	Conseil des Etats
		activité professionnelle avant le terme de leur grossesse et quelles sont les réponses apportées par des pays européens.
10.06.2015	-	**15.3373 (Interpellation Recordon): Ajustement du statut national des naturalisés issus de mère suisse.** L'auteur de l'interpellation souhaite savoir quels sont les désavantages résultant d'une acquisition de la nationalité par naturalisation plutôt que par filiation et pose la question s'il ne serait pas temps de permettre à toute personne de mère suisse d'être reconnue comme suisse par filiation.
11.06.2015	**13.085 (Objet du Conseil fédéral, initiative populaire): Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage.** L'initiative vise à éliminer la discrimination de certains couples mariés par rapport à des couples vivant en concubinage. Il serait donc inscrit dans la Constitution que les couples mariés ne peuvent pas subir de discriminations par rapport au concubinage. Le Conseil fédéral recommande au parlement d'accepter l'initiative. Le Conseil national examine la proposition de la conférence de conciliation.	**15.3384 (Motion Commission de la science, de l'éducation et de la culture CE): Jeunesse et Sport. Garantir une continuité financière pour les organisateurs et les cantons.** Le renforcement des activités „Jeunesse et Sport" prévu dans la loi sur l'encouragement du sport et des nouveaux mécanismes de financement introduits dans l'idée judicieuse de garantir une utilisation optimale des crédits annuels ont entraîné, pour les associations organisatrices et pour les cantons, une grande insécurité en ce qui concerne la planification du financement et des activités susmentionnées; la réduction des montants alloués a, quant à elle, retreint les possibilités relatives à l'organisation de telles activités. Partant, le Conseil fédéral est chargé de prévoir une augmentation des ressources annuelles pour les activités « Jeunesse et Sport », afin de garantir, sur la base des tarifs actuels optimisés, qui sont valables jusqu'au 31 juillet 2015, une continuité financière pour les organisateurs et les cantons. Le Conseil des Etats traite la motion en tant que Conseil prioritaire.

Date	Conseil national	Conseil des Etats
15.06.2015	-	**14.063 (Objet du Conseil fédéral): Loi sur l'asile. Reconstruction du domaine de l'asile.** Afin d'accélérer les procédures d'asile, tout en garantissant qu'elles se déroulent de manière équitable, le Conseil fédéral entend restructurer le domaine de l'asile. Après que les cantons, les villes et les communes se sont prononcés en faveur de cette restructuration à l'occasion de deux conférences nationales sur l'asile, le Conseil fédéral a adopté le projet de loi en ce sens. Les modifications législatives proposées prévoient que la majorité des procédures d'asile devront aboutir, dans un délai de 140 jour, à une décision exécutoire et à l'exécution d'un éventuel renvoi. Parallèlement, la protection juridique des requérants d'asile sera renforcée, de sorte que le respect des principes de l'Etat de droit reste garanti. La loi sur l'asile touche en particulier également des réglementations pour les requérants d'asile mineurs. Le Conseil des Etats traite le projet en tant que Conseil prioritaire. **14.3665 (Motion CAJ-CN): Compléter l'article 260bis CP (art. 187 CP, « Actes d'ordre sexuel avec des enfants »).** Les auteurs de la motion demandent que les actes d'ordre sexuel avec enfants (art. 187 CP, RS 311.0) figurent dans la liste des infractions punissables en vertu de l'article 260bis CP (Actes préparatoires délictueux). Le Conseil fédéral propose le rejet de la motion, le Conseil national l'a adoptée. **14.3666 (Motion CAJ-CN): Article 198 CP. Infraction poursuivie d'office dans certains cas.** La protection pénale des mineurs face aux abus sexuels a fait l'objet d'examens approfondis lors de la mise en œuvre de la convention de Lanzarote (RS 0.311.40). Les modifications de loi adoptées par la suite sont entrées en vigueur le 1er juillet 2014. Les auteurs de la motion demandent que l'article 198 du Code

Date	Conseil national	Conseil des Etats
		pénal (CP ; RS 311.0) soit modifié de telle sorte que le harcèlement sexuel d'enfants de moins de 16 ans soit puni d'office. Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion, le Conseil national l'a transmise au Conseil des Etats.
16.06.2015	**13.4271 (Motion Lohr): Promotion du sport populaire. Création d'au moins trois centres nationaux de sports de neige.** Dans le cadre de la promotion du sport populaire, Conseil fédéral est chargé de planifier la construction non pas d'un, mais d'au moins trois centres nationaux de sports de neige. Cela profiterait non seulement au sport de haut niveau, mais permettrait également à de nombreuses écoles de proposer des camps de ski à des prix raisonnables. Le Conseil national traite la motion en tant que Conseil prioritaire. Le Conseil fédéral propose le rejet de la motion.	**13.085 (Objet du Conseil fédéral, initiative populaire): Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage.** L'initiative souhaite que la discrimination que subissent actuellement les couples mariés par rapport aux couples vivant en concubinage soit éliminée. Il serait donc inscrit dans la Constitution que le mariage ne peut pas être défavorisé par rapport à d'autres modes de vie. Le Conseil fédéral propose l'adoption de l'initiative. Le Conseil des Etats examine la proposition de la conférence de conciliation.
19.06.2015	**12.409 (Initiative parlementaire Lohr): Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches.** Le projet demande que la LAI soit modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance. Le Conseil national propose la suspension du projet.	-